



# Centre Est hiver 2010

*Calendrier*  
**Calendrier**  
*Conditions de participation,*  
**Conditions de participation,**  
*Minima*  
**Minima**

# Championnats interrégionaux Epreuves combinées CJES 23 et 24 janvier 2010 à Aubière (Stadium Jean-Pellez)

## 1 - Conditions de participation pour les athlètes de l'interrégion Centre Est

- Avoir réalisé lors des régionaux des 19 et 20 décembre 2009 à Aubière les minima «région» du tableau pages 7 et 8:
  - voir les performances par catégories
    - ➔ **Engagement automatique**
- Ou avoir réalisé dans une compétition officielle en 2009 ou 2010 les minima «saison» du tableau p. 7 et 8:
  - voir les performances par catégories:
    - ➔ **Demande d'engagement**
    - ➔ Etre inscrit au plus tard 5 jours avant la compétition auprès du CTS-CMCI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)
    - ➔ Avoir la validation de sa performance sur SIFFA ou par la Ligue

## 2 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Centre Est

- Avoir réalisé lors des régionaux des 19 et 20 décembre 2009 à Aubière les minima «région» du tableau pages 7 et 8:
  - voir les performances par catégories
    - ➔ **Engagement automatique**
    - ➔ Acquitter un droit de participation de 6 € (à l'ordre de la ligue d'Auvergne d'Athlétisme ou LAA).
    - ➔ Avoir un accord écrit de la ligue d'appartenance de l'athlète autorisant la participation ainsi que la validation de la performance d'engagement.
    - ➔ Informer le CTS CMCI de la ligue d'appartenance, de la participation à cette compétition et aussi informer par mail la Ligue d'Auvergne ([athle.auv@wanadoo.fr](mailto:athle.auv@wanadoo.fr)).
- Ou avoir réalisé dans une compétition officielle en 2009 ou 2010 les minima «saison» du tableau p. 7 et 8:
  - voir les performances par catégories:
    - ➔ **Demande d'engagement**
    - ➔ Etre inscrit au plus tard 5 jours avant la compétition auprès du CTS-CMCI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)
    - ➔ Acquitter un droit de participation de 6 € (à l'ordre de la ligue d'Auvergne d'Athlétisme ou LAA).
    - ➔ Avoir un accord écrit de la ligue d'appartenance de l'athlète autorisant la participation ainsi que la validation de la performance d'engagement.
    - ➔ Informer le CTS CMCI de la ligue d'appartenance, de la participation à cette compétition et aussi informer par mail la Ligue d'Auvergne ([athle.auv@wanadoo.fr](mailto:athle.auv@wanadoo.fr)).

# Pré-France épreuves individuelles CJES 30 et 31 janvier 2010 à Aubière (Stadium Jean-Pellez)

## 1 - Conditions de participation pour les athlètes de l'interrégion Centre Est

- Avoir réalisé lors des régionaux des 16 et 17 janvier 2010 à Aubière les minima «région» du tableau pages 7 et 8:
  - voir les performances par catégories
    - **Engagement automatique**
- Ou avoir réalisé dans une compétition officielle en 2009 ou 2010 les minima «saison» du tableau p. 7 et 8:
  - voir les performances par catégories:
    - **Demande d'engagement**
    - Etre inscrit au plus tard 5 jours avant la compétition auprès du CTS-CMCI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)
    - Avoir la validation de sa performance sur SIFFA ou par la Ligue

## 2 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Centre Est

- Avoir réalisé lors des régionaux des 16 et 17 janvier 2010 à Aubière les minima «région» du tableau pages 7 et 8:
  - voir les performances par catégories
    - **Engagement automatique**
    - Acquitter un droit de participation de 6 € (à l'ordre de la ligue d'Auvergne d'Athlétisme ou LAA).
    - Avoir un accord écrit de la ligue d'appartenance de l'athlète autorisant la participation ainsi que la validation de la performance d'engagement.
    - Informer le CTS CMCI de la ligue d'appartenance, de la participation à cette compétition et aussi informer par mail la Ligue d'Auvergne ([athle.auv@wanadoo.fr](mailto:athle.auv@wanadoo.fr)).
- Ou avoir réalisé dans une compétition officielle en 2009 ou 2010 les minima «saison» du tableau p. 7 et 8:
  - voir les performances par catégories:
    - **Demande d'engagement**
    - Etre inscrit au plus tard 5 jours avant la compétition auprès du CTS-CMCI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)
    - Acquitter un droit de participation de 6 € (à l'ordre de la ligue d'Auvergne d'Athlétisme ou LAA).
    - Avoir un accord écrit de la ligue d'appartenance de l'athlète autorisant la participation ainsi que la validation de la performance d'engagement.
    - Informer le CTS CMCI de la ligue d'appartenance, de la participation à cette compétition et aussi informer par mail la Ligue d'Auvergne ([athle.auv@wanadoo.fr](mailto:athle.auv@wanadoo.fr)).

# Pré-France de Lancers longs CJES

## 21 février 2010 à Aix les Bains

### 1 - Conditions de participation pour les athlètes de l'interrégion Centre Est

- Avoir réalisé lors des régionaux 2010 R-A ou AUV. (7/02/10) les minima de la colonne de droite de sa catégorie dans le tableau ci-dessous.  
     → **Engagement automatique**
- Ou avoir réalisé dans une compétition officielle en 2009 ou 2010 les minima de la colonne de gauche de sa catégorie dans le tableau ci-dessous.  
     → **Demande d'engagement**  
     → Etre inscrit au plus tard 5 jours avant la compétition auprès du CTS-CMCI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)  
     → Avoir la validation de sa performance sur SIFFA ou par la Ligue

### 2 - Conditions de participation pour les athlètes HORS Centre Est

- Avoir réalisé lors des régionaux 2009 R-A ou AUV. (25/01/09) les minima de la colonne de droite de sa catégorie dans le tableau ci-dessous.  
     → **Aucun engagement automatique (voir demande d'engagement ci-dessous)**
- Ou avoir réalisé dans une compétition officielle en 2008 ou 2009 les minima de la colonne de gauche de sa catégorie dans le tableau ci-dessous.  
     → **Demande d'engagement**  
     → Etre inscrit au plus tard 5 jours avant la compétition auprès du CTS-CMCI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)  
     → Avoir un accord écrit de la ligue d'appartenance de l'athlète autorisant la participation ainsi que la validation de la performance d'engagement.  
     → Informer le CTS CMCI de la ligue d'appartenance, de la participation à cette compétition et aussi informer par mail la Ligue d'Athlétisme Rhône Alpes ([athle.rhone.alpes@wanadoo.fr](mailto:athle.rhone.alpes@wanadoo.fr)).

#### MINIMA DE PARTICIPATION AUX Pré-France LANCERS LONGS HIVER 2010

Catégories	FEMMES							
	CADETTES		JUNIORS		ESPOIRS		SENIORS	
Performance	Saison 2009	Région 2010	Saison 2009	Région 2010	Saison 2009	Région 2010	Saison 2009	Région 2010
Disque	30.00m	25.80m	30.60m	26.80m	30.60m	26.80m	34.40m	30.60m
Marteau	37.00m	33.00m	35.00m	31.00m	35.00m	31.00m	39.00m	35.00m
Javelot	27.20m	23.50m	30.90m	27.20m	30.90m	27.20m	34.60m	30.90m

Catégories	HOMMES							
	CADETS		JUNIORS		ESPOIRS		SENIORS	
Performance	Saison 2009	Région 2010	Saison 2009	Région 2010	Saison 2009	Région 2010	Saison 2009	Région 2010
Disque	38.70m	34.20m	41.50m	37.00m	39.10m	34.90m	43.30m	39.10m
Marteau	44.00m	38.00m	45.00m	39.50m	41.50m	36.50m	46.50m	41.50m
Javelot	44.50m	38.80m	46.50m	41.00m	46.50m	41.00m	52.00m	46.50m

## Jury : nombre d'officiels à présenter par club

- **Interrégionaux d'Epreuves Combinées 23 et 24 janvier 2010 :**
  - de 1 à 2 athlètes : 1 officiel
  - de 3 à 4 athlètes : 2 officiels
  - de 5 à 7 athlètes : 3 officiels
  - de 8 à 11 athlètes : 4 officiels
  - 12 athlètes et + : 5 officiels
- **Pré-France épreuves individuelles 30 et 31 janvier 2010 :**
  - 1 athlète : 1 officiel serait le bienvenu (pas d'obligation)
  - de 2 à 7 athlètes : 1 officiel
  - de 8 à 13 athlètes : 2 officiels
  - 14 athlètes et + : 3 officiels
- **Pré-France Lancers longs 21 février 2010 :**
  - de 1 à 3 athlètes : 1 officiel
  - de 4 à 10 athlètes : 2 officiels
  - 11 athlètes et + : 3 officiels

## coordonnées des CTS-CMIC chargés de mission interrégionale compétition

CMI Sud Ouest : [Andre.Olive@athle.org](mailto:Andre.Olive@athle.org)

CMI Méditerranée : [philippe.deroche@athle.org](mailto:philippe.deroche@athle.org)

CMI Centre-Est : [alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org)

CMI Ile de France : [stephane.cuvillier@athle.org](mailto:stephane.cuvillier@athle.org) ou [eric.jaffrelot@athleif.org](mailto:eric.jaffrelot@athleif.org)

CMI Nord Est : [patrick.leger@athle.org](mailto:patrick.leger@athle.org)

CMI Centre Atlantique : [bruno.fougeron@athle.org](mailto:bruno.fougeron@athle.org)

CMI Nord : [gaetan.bloin@athle.org](mailto:gaetan.bloin@athle.org) ou [yves.gerard@athle.org](mailto:yves.gerard@athle.org)

CMI Normandie-Bretagne : [PierreFriteyre@aol.com](mailto:PierreFriteyre@aol.com)

## QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES COMPETITIONS INTERREGIONALES

Des repêchages (Athlètes n'ayant pas réalisé les performances minimales ci-dessus) peuvent être accordés par le CMCI dans les conditions suivantes :

- En faire la demande au CMCI Centre-est au plus tard 5 jours avant la compétition
- Acquitter un droit de participation de 15 € (à l'ordre de la ligue organisatrice) par athlète et par épreuve.
- Avoir un accord écrit de la ligue d'appartenance de l'athlète autorisant la participation ainsi que la validation de la performance d'engagement
- Informer les CTS CMI de la participation à cette compétition (Celui de la ligue d'appartenance de l'athlète et Alain Bonardi)
- Une réponse sera faite en tenant compte des engagés dans l'épreuve concernée et de la justification de la demande au plus tard 5 jours avant la compétition
- les demandes sont à faire parvenir par mail au plus tard 5 jours avant la compétition à :  
[alain.bonardi@athle.org](mailto:alain.bonardi@athle.org) + pour info à la Ligue organisatrice :
  - ligue d'Auvergne ( [athle.auv@wanadoo.fr](mailto:athle.auv@wanadoo.fr) )
  - ou ligue Rhône Alpes ( [athle.rhone.alpes@wanadoo.fr](mailto:athle.rhone.alpes@wanadoo.fr) )

## MODE D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE SAISON 2010

Pour les Championnats de France Elite en salle, il n' y a pas d'engagement à effectuer

Pour les autres Championnats de France en salle, consulter le tableau ci-dessous

**NB :** Un athlète ne peut voir sa performance prise en compte pour les qualifications aux différents championnats de France qu'une seule fois sur un pré-France.

En clair, pour un athlète participant dans une même épreuve à deux pré-France différents une seule performance sera prise en compte pour les qualifications aux différents championnats de France : la première par ordre chronologique (sauf accord écrit du club préalable à la date du premier championnat, envoyé aux deux CTS CMI)

Vous avez réalisé un minima A	Vous êtes	Mode d'engagement
lors d'une compétition officielle	QUALIFIE sur engagement	Demande d'engagement à transmettre au CMCI* avec copie à sa Ligue
lors des régionaux	Automatiquement QUALIFIE	Confirmer votre <b>désengagement</b> au CTS
Vous avez réalisé un minima D	Vous êtes	Mode de désengagement
lors des régionaux	Automatiquement QUALIFIE	Confirmer votre <b>désengagement</b> au CTS
lors des Pré-France	Automatiquement QUALIFIE	Confirmer votre <b>désengagement</b> au CMCI
lors d'une autre compétition officielle	<i>NON QUALIFIE</i>	
Vous avez réalisé un minima E	Vous êtes	Mode de désengagement
lors des régionaux	SUCCEPTIBLE D'ETRE QUALIFIE	Confirmer votre <b>désengagement</b> au CTS
lors des Pré-France	SUCCEPTIBLE D'ETRE QUALIFIE	Confirmer votre <b>désengagement</b> au CMCI
lors d'une autre compétition officielle	<i>NON QUALIFIE</i>	

**SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS POUR RAISON MAJEURE, VOUS DEVEZ  
VOUS DESENGAGER AUPRES DU CMCI AVANT  
LA REUNION DE SELECTION DU CHAMPIONNAT CONCERNE.**

## MINIMA DE QUALIFICATION PRE-FRANCE CENTRE EST

<b>MINIMA FEMININS EN SALLE</b>								
<b>Epreuves</b>	<b>«Saison SEF»</b>	<b>«Région SEF»</b>	<b>«Saison ESF»</b>	<b>«Région ESF»</b>	<b>«Saison JUF»</b>	<b>«Région JUF»</b>	<b>«Saison CAF»</b>	<b>«Région CAF»</b>
<b>50m</b>	704		724		734		734	
<b>60m</b>	819	849	849	864	864	894	864	894
<b>200m</b>	2659	2789	2789	2854	2854	2984	2854	2984
<b>400m</b>	6134	6454	6454	6614	6614	6934		
<b>800m</b>	22400	23200	23200	23600	23600	24400		
<b>1500m</b>	45500	51100						
<b>*50m haies 0.76m</b>							884	
<b>*50m haies 0.84m</b>	844		884		904			
<b>*60m haies 0.76m</b>							1024	1074
<b>*60m haies 0.84m</b>	969	1019	1019	1044	1044	1094		
<b>Hauteur</b>	159	152	152	147	147	142	148	142
<b>Perche</b>	305	280	280	260	265	240	265	240
<b>Longueur</b>	530	500	500	485	485	455	485	455
<b>Triple</b>	1090	1030	1030	1000	1000	940	1000	940
<b>Poids 3 kg</b>							1030	920
<b>Poids 4 kg</b>	1095	985	985	930	940	830		
<b>(Heptathlon C)</b>							3250	2800
<b>(Heptathlon JESV)</b>	3775	3325	3325	3100	3100	2650		
<b>Pentathlon</b>	2700	2380	2380	2220	2220	1900	2220	1900
<b>3000m marche</b>	165350	180750	180750	181500	181500	191000	181500	191000

## MINIMA DE QUALIFICATION PRE-FRANCE CENTRE EST

MINIMA MASCULINS EN SALLE								
Epreuves	«Saison SEM»	«Région SEM»	«Saison ESM»	«Région ESM»	«Saison JUM»	«Région JUM»	«Saison CAM»	«Région CAM»
<b>50m</b>	634		654		664		664	
<b>60m</b>	739	769	769	784	784	814	784	814
<b>200m</b>	2299	2389	2389	2434	2434	2524	2434	2524
<b>400m</b>	5214	5474	5474	5604	5604	5864		
<b>800m</b>	20000	20600	20600	20900	20900	21500		
<b>1500m</b>	40550	41850						
<b>*50m haies 0.91m</b>							804	
<b>*50m haies 0.99m</b>					819			
<b>*50m haies 1.06m</b>	774		814					
<b>*60m haies 0.91m</b>							914	954
<b>*60m haies 0.99m</b>					934	974		
<b>*60m haies 1.06m</b>	894	934	934	954				
<b>Hauteur</b>	190	180	180	175	175	167	175	167
<b>Perche</b>	440	400	400	380	380	340	380	340
<b>Longueur</b>	670	630	630	610	610	570	610	570
<b>Triple</b>	1370	1290	1290	1250	1250	1170	1250	1170
<b>Poids 5 kg</b>							1260	1125
<b>Poids 6 kg</b>					1265	1130		
<b>Poids 7,260 kg</b>	1312	1177	1177	1110				
<b>(Décathlon)</b>	5745	5235	5235	4980	4980		4980	
<b>Heptathlon</b>	4225	3855	3855	3670	3670	3300	3670	3300
<b>5000m marche</b>	250750	263250	263250	271500	271500	284000	271500	284000

**1/2 finales championnats de France de cross country CJESV  
et challenge Bobin Minimes  
21 février 2010 à Yzeures (03)**

## **1 –modalités de qualification pour les athlètes de l'interrégion Centre Est**

### **➤ Nombre d'équipes qualifiées suite aux championnats régionaux**

Auvergne : 3VEM, 4ELM, 5CCM, 4JUM, 3CAM, 3ELF, 3CCF, 2JUF, 3CAF

Rhône Alpes: 16VEM, 15ELM, 14CCM, 11JUM, 13CAM, 9ELF, 8CCF, 8JUF, 9CAF

Les équipes seront confirmées ou modifiées à l'avance auprès du CMIC dans les jours qui suivent les championnats régionaux.

Seuls les changements dans la composition définitive des équipes qualifiées, par rapport à la liste d'engagement, doivent être déposés 45 minutes au minimum avant le départ de l'épreuve ; un club pourra inscrire deux athlètes de plus que les quatre devant composer l'équipe à l'arrivée.

### **➤ Nombre d'individuels qualifiés suite aux championnats régionaux**

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition annoncée (6 athlètes).

Dans chaque course, (sauf course femmes Élite, Espoirs et vétérans), les 20 premiers arrivants de la ligue d'Auvergne et les 40 premiers de la ligue Rhône Alpes ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux 1/2 finales des Championnats de France.

Pour la course femmes Élite, Espoirs et vétérans, les 40 premières de la ligue d'Auvergne et les 80 premières de Rhône Alpes (toutes catégories confondues) seront qualifiées aux 1/2 finales des Championnats de France.

Cas particuliers Espoirs (H&F) et Vétérans F:

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuel et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

Les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des championnats régionaux, seront qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Élite (à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans, seules catégories admises à prendre part au cross court).

### **➤ Rappel de quelques règles de principe :**

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Seuls les vétérans masculins peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs masculins (cross court et/ou cross long) afin de compléter une équipe si nécessaire.
- lorsqu'un club a au moins 4 qualifiés à titre individuel dans une même catégorie (sans avoir par ailleurs une équipe qualifiée dans la même catégorie) est transformée en qualification d'équipe sans possibilité de modifier et de compléter avec d'autres athlètes
- les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées seront invitées à participer à la demi-finale du championnat de France de cross.

Exemple : une équipe 2 de Rhône-Alpes se classe 8° en vétérans hommes lors des championnats régionaux ; elle sera invitée mais le nombre d'équipes premières qualifiées sera toujours de 14. De plus les athlètes de cette équipe 2 ne seront pas comptabilisés en individuels qualifiés s'ils se classent parmi les 20 premiers.

## **2 – qualification au championnat de France pour les athlètes de l'interrégion Centre Est**

> NOMBRE D'EQUIPES QUALIFIEES PAR INTERREGION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

CENTRE EST : 4VEM, 3ELM, 6CCM, 4JUM, 4CAM, **4ELF(modifié 21/01/10)**, 3CCF, 3JUF, 3CAF

> NOMBRE D'INDIVIDUELS QUALIFIES PAR INTERREGION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

CENTRE EST :

Masculins: 27VEM, 18SEM, 15CCM, 13ESM, 29JUM, 25CAM

Féminins: 15VEF, 21SEF, 15CCF, 11ESF, 26JUF, 23CAF

## **3 – CHALLENGE ROBERT BOBIN**

Ce Challenge est à destination des minimes et est interdépartemental.

Chaque Comité aura à sa charge d'engager une équipe minime fille et une équipe minime garçon.

Cette rencontre se déroulera dans le cadre des Championnats interrégionaux de cross,

o 3 Challenges seront délivrés : Classement féminin, classement masculin, classement mixte

o Maximum de 20 athlètes par équipe.

o Classement par sexe : Les 12 premiers marquent les points

o Classement mixte : les 6 premiers garçons + les 6 premières filles marquent les points (classement mixte).

o Les 3 premières Minimes Filles et les 3 premiers Minimes garçons seront récompensés

o Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité.